



Volume 7, N° 15
(Hebdomadaire)

le 11 avril 1979

Ottawa, Canada

Dissolution du Parlement, les Canadiens iront aux urnes en mai	1
Les Canadiens au 35e anniversaire du débarquement en Normandie	4
Mai: réunion au Canada du conseil de direction de l'AIE	4
Le Centre communautaire francophone de Toronto	4
Amiante: Canada-CEE	5
Dépistage du méthylmercure	5
Vaste projet canadien d'exploration du pôle Nord	5
Pour utiliser le téléphone malgré la surdit� ou les troubles de la parole . . .	6
Le hockey sous-marin	6
Camionneur et h�ros de l'ann�e	6
Produits fabriqu�s par les d�tenus . . .	6
Cr�ation d'un centre de langues canadiennes autochtones	6
Statistiques sur les voyages	6
La chronique des arts	7
Nouvelles br�ves	8

Dissolution du Parlement, les Canadiens iront aux urnes en mai

Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a annonc  le 26 mars qu'il avait demand  au gouverneur g n ral, M. Edward Schreyer, de dissoudre le Parlement afin de d clencher des  lections pour le 22 mai. Les derni res  lections g n rales f d rales remontent   1974.

Les th mes qui domineront la campagne  lectorale seront l'inflation, le ch mage, l' nergie, l'unit  nationale et les relations f d rales provinciales, avec un accent particulier sur les aspirations du Qu bec.

  la dissolution du Parlement, la r partition des 264 si ges  tait la suivante: Parti lib ral, 133; Parti progressiste conservateur, 98; Nouveau Parti d mocratique, 17; Parti du cr dit social, neuf; ind pendants, cinq; si ges vacants, deux.

  la suite d'une nouvelle d limitation des circonscriptions  lectorales, l'Ontario gagne sept si ges; la Colombie-Britannique, cinq; l'Alberta, deux; le Qu bec, le Manitoba, la Saskatchewan et les Territoires-du-Nord-Ouest chacun un.

Les  lections g n rales au Canada

C'est en participant aux  lections g n rales pour choisir leurs repr sentants   la Chambre des communes, principal organe l gislatif du pays, que les Canadiens  lisent leur gouvernement f d ral.

La Constitution canadienne exige l' lection d'une nouvelle Chambre des communes au moins une fois tous les cinq ans. On a donn    cette  lection le nom d' lections g n rales f d rales, afin de la distinguer d'autres genres d' lections.

Lors des prochaines  lections f d rales, 282 l gislateurs, appel s d put s, repr sentant un nombre identique de circonscriptions, seront  lus   la Chambre des communes.

En vertu de la Constitution, la repr sentation   la Chambre des communes doit  tre r vis e tous les dix ans, c'est- dire apr s chaque recensement d cennal. Cette r vision r sulte d'ordinaire en une nouvelle d limitation des circonscriptions  lectorales.

Le nombre des  lecteurs peut varier l g rement d'une circonscription  lectorale   une autre, la moyenne s' tablissant aux environs de 52 000.

Le r le du Cabinet

Le premier ministre choisit les membres de son Cabinet parmi les d put s de son parti (25 au minimum). Ceux-ci, d'ordinaire, si gent   la Chambre des communes ou s'y font  lire apr s leur nomination. Il arrive cependant qu'un ou deux ministres soient membres du S nat, Chambre haute dont les membres ne sont pas  lus.

Le Cabinet, form  du premier ministre et des autres ministres, exerce le pouvoir ex cutif. Chacun de ses membres est   la t te d'un minist re: Finances, Agriculture, Affaires ext rieures, Justice, etc.,   l'exception des "ministres d'Etat", qui n'ont aucune responsabilit  minist rielle mais peuvent, toutefois,  tre appel s par le premier ministre   remplir des fonctions ex cutives pr cises au sein de certains minist res.

Le Cabinet dirige la politique nationale et nomme les lieutenants-gouverneurs des provinces, les juges, les ambassadeurs et autres dignitaires de l'Etat. Il est responsable devant la Chambre des communes.

Les  lections g n rales f d rales ne sont, pour les citoyens canadiens, que l'un des nombreux moyens dont ils disposent de manifester leur volont  dans la conduite des affaires publiques. Le Canada est, en effet, une f d ration de dix provinces, dont chacune poss de sa propre assembl e l gislative  lue et son propre gouvernement sous l' gide duquel des conseils  lus dirigent les affaires municipales et administrent les circonscriptions scolaires.

Le Parlement f d ral est toutefois le seul organisme qui ait le pouvoir de l giferer et qui repr sente l'ensemble du pays. Il se compose de la reine, repr sent e au Canada par son vice-roi, le gouverneur g n ral, du S nat dont les membres sont d sign s, et de la Chambre des

C' tait cette semaine...

Le 10 avril 1959 avait lieu,   l'Universit  McMaster d'Hamilton (Ontario), l'inauguration officielle du premier r acteur nucl aire priv  de recherches du Canada.

communes dont les membres sont élus au suffrage universel.

Les pouvoirs de la reine sont exercés par l'intermédiaire du gouverneur général. Nominalement importants, ils ne sont exercés que sur recommandation du Cabinet, pour ce qui est des décisions exécutives, et sur recommandation des deux Chambres du Parlement, pour ce qui est du programme législatif. Par contre, il arrive assez souvent que les pouvoirs du Cabinet s'exercent par l'intermédiaire du gouverneur général, au moyen de décrets en Conseil.

Le Sénat

Les pouvoirs du Sénat sont assujettis à deux restrictions importantes: le Sénat ne peut pas proposer de lois financières. Il ne peut donc, en somme, que se prononcer de façon négative en ce qui concerne les impôts à prélever auprès de la population canadienne ou l'affectation possible des deniers publics. En outre, à la différence de la Chambre des communes, il n'a aucun contrôle sur l'exécutif. Il ne peut renverser un gouvernement.

Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général.

Le processus électoral

La dissolution du Parlement déclenche un processus complexe reposant, essentiellement, sur l'existence du Bureau que dirige, à Ottawa, le directeur général des élections, et des présidents d'élection dont le nombre est égal à celui des circonscriptions électorales. Chacun de ces présidents d'élection est responsable de la conduite de l'élection dans sa propre circonscription électorale.

Afin de ne pas être pris au dépourvu, dès qu'une élection a pris fin, le directeur général des élections commence à préparer la prochaine. La tenue d'élections générales s'accompagne en effet de la publication de plusieurs tonnes d'imprimés: feuillets documentaires, manuels d'instructions, formules diverses.

Lorsque la date des élections est fixée, chaque circonscription électorale reçoit ces imprimés en quantité voulue. Les présidents d'élection mettent en oeuvre des plans pour enregistrer les votes des habitants de la région, établissent des sections et des bureaux de vote, envoient des recenseurs pour dresser la liste des électeurs et désignent des scrutateurs. Les listes électorales sont imprimées et affichées dans des lieux publics afin que quiconque puisse en vérifier l'exactitude

En dehors du Canada, le droit de vote est limité aux membres des Forces canadiennes, aux fonctionnaires en poste à l'étranger et aux membres de leur famille âgés de 18 ans ou plus.

et demander une révision en cas d'erreurs ou d'omissions.

La liberté d'action du directeur général des élections est assurée, du fait qu'il est nommé par résolution de la Chambre des communes et non pas, comme dans le cas de la plupart des fonctionnaires de même rang, du gouverneur en conseil. De plus, son traitement est fixé par une loi et non par décret du Conseil. Enfin, dans l'exercice de ses fonctions, il n'est responsable que devant la Chambre des communes, et non pas devant le gouvernement, et il ne peut être relevé de ses fonctions que pour cause, par le gouverneur général, sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Les électeurs

Tout citoyen canadien âgé de 18 ans ou plus a le droit de vote.

Les personnes nées le (ou après le) 15 février 1977 au Canada, ou à l'étranger de parents canadiens, sont, à quelques rares exceptions, citoyens canadiens. Les personnes nées à l'étranger peuvent acquérir la citoyenneté canadienne après trois ans de résidence au Canada.

Sont privés du droit de vote — et cela seulement pour la durée de la cause de cette privation — les détenus purgeant leur peine dans les pénitenciers de même que les personnes qui se trouvent restreintes dans leur liberté de mouvement ou privées de la gestion de leurs biens pour cause de maladie mentale. Sont également privés du droit de vote certains citoyens assumant des fonctions officielles, notamment le directeur général des élections et le directeur général adjoint des élections, les juges nommés par le gouverneur en conseil (à l'exception des juges de citoyenneté) et les présidents d'élection des circonscriptions électorales. Ces derniers doivent toutefois voter lorsqu'il faut départager deux candidats ayant obtenu le même nombre de voix. Enfin, toute personne qui a été reconnue coupable de fraude électorale peut être privée de son droit de vote pendant une période déterminée.

Les personnes qui, pour quelque motif que ce soit, se trouvent dans l'impossibilité de se rendre aux urnes le jour de

l'élection, peuvent voter au bureau spécial de scrutin qui se tient les neuvième, septième et sixième jours avant le jour ordinaire du scrutin. L'électeur qui ne peut se rendre ni au bureau ordinaire ni au bureau spécial de scrutin peut voter dans le bureau du président d'élection à compter du quatorzième jour avant le jour de l'élection, exception faite des jours de scrutin spécial.

Certains électeurs (pêcheurs, marins, prospecteurs, membres de l'équipage d'un avion, d'une équipe de forestiers, d'une équipe d'arpenteurs, trappeurs, invalides ou étudiants absents de leur domicile) ont, sous réserve de certaines conditions, le droit de voter par procuration.

Les fonctionnaires canadiens en poste à l'étranger, notamment le personnel des ambassades, et les personnes à leur charge votent avant le jour du scrutin. On s'attend que leur nombre atteigne les 3 400 lors des prochaines élections.

Il va de même des 83 000 membres des Forces armées régulières et des personnes à la charge des quelque 5 000 militaires canadiens stationnés en Allemagne sous le commandement de l'OTAN.

Le scrutin spécial, d'ordinaire, est organisé durant la deuxième semaine qui précède les élections.

Les candidats

D'une façon générale, tout citoyen jouissant du droit de vote peut se porter candidat et être éventuellement élu à la Chambre des communes. Aucune condition n'est posée quant aux biens ou au niveau d'instruction du candidat.

Constituent une exception à cette règle, les membres des assemblées législatives, les juges, les personnes qui ont été jugées coupables de pratiques électorales malhonnêtes, les fonctionnaires — sauf ceux à qui on a accordé un congé sans rémunération en vue de leur permettre d'être candidats à une élection conformément à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique — et les membres des Forces armées régulières. Aucun des électeurs appartenant à ces catégories ne peut se porter candidat à la Chambre des communes.

La plupart des candidats sont parrainés par un parti et sont choisis lors d'assemblées locales de ce parti.

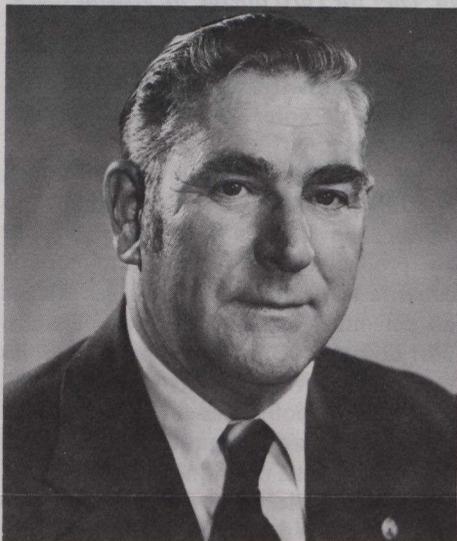
La mise en candidature se termine, en règle générale, 21 jours avant la date fixée pour le scrutin. Dans quelques circonscriptions électorales, la mise en candidature a lieu 28 jours avant la date du

Les Canadiens au 35e anniversaire du débarquement en Normandie

Le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Daniel J. MacDonald, a annoncé en février qu'une délégation canadienne se rendrait en France pour participer au trente-cinquième anniversaire du débarquement en Normandie.

La délégation, qui sera dirigée par M. MacDonald, réunira des commandants canadiens des formations du Jour J, des survivants de chaque bataillon et des groupes d'appui, ainsi que des représentants de la MRC, de l'ARC, de la Légion royale canadienne et du Conseil national des associations d'anciens combattants.

Une cérémonie prendra place au cimetière de guerre canadien à Bénny-sur-Mer, le 6 juin, soit le jour où le débarquement eut lieu en 1944. La délégation participera également aux cérémonies américaines et britanniques qui se tiendront ailleurs le long des plages de Normandie.



M. Daniel J. MacDonald

Les plus importantes unités canadiennes qui ont participé au débarquement (la 3e division canadienne, la 2e brigade blindée canadienne et le 1er bataillon canadien de parachutistes) constituaient presque un cinquième des forces totales qui s'élevaient à plus de 100 000 hommes. Les navires de la MRC leur ont fait traverser la Manche le 5 juin pendant que les appareils de l'ARC assuraient l'appui aérien à toute l'opération.

Vers la fin de ce "jour le plus long", la plus importante opération amphibie à être mise sur pied, les Canadiens étaient bien établis à l'intérieur des terres, mais au prix de plus de 1 000 vies humaines.

Mai: réunion au Canada du conseil de direction de l'AIE

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Alastair Gillespie, a annoncé au début de mars que les 20 nations membres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) avaient accepté l'invitation du Canada à tenir la prochaine réunion ministérielle du Conseil de direction de l'AIE au Canada. La réunion se déroulera à Toronto les 21 et 22 mai prochain.

L'actuel président du Conseil de direction est M. Niels Eørsboell, sous-secrétaire d'État pour les Affaires économiques étrangères du Danemark. Le président de la réunion ministérielle sera M. Tony Benn, secrétaire d'État à l'Énergie de Grande-Bretagne.

La dernière réunion ministérielle du Conseil s'était tenue à Paris, en octobre 1977, et avait été présidée par M. Gillespie. Au cours de cette réunion, les ministres avaient décidé d'un objectif global d'im-

portation de pétrole pour les pays de l'AIE, et établi 12 principes de base pour la politique énergétique suivie par les États membres; ces principes devaient s'appliquer dans des domaines tels que les économies d'énergie, l'utilisation accrue des combustibles plus abondants et l'accroissement des approvisionnements énergétiques internes.

La réunion du mois de mai fera le point des progrès accomplis par les pays membres dans la réalisation de ces objectifs. Elle passera également en revue la situation énergétique mondiale, en accordant une attention particulière aux développements internationaux récemment survenus sur la scène du marché pétrolier; le Conseil étudiera également les moyens d'encourager une production accrue du charbon à chaudière et d'accroître le commerce entre les pays membres de l'AIE.

Le Centre communautaire francophone de Toronto

Un francophone habitant Toronto a-t-il besoin de trouver un logement? ou veut-il faire imprimer des cartes de visite? aimerait-il suivre des cours de peinture, de photographie, d'art dramatique? ou souhaite-t-il simplement manger de bonnes crêpes dans une ambiance agréable? est-il à la recherche de travail? ou d'une garderie? Tous ces services, et bien d'autres encore, il les trouvera au Centre communautaire francophone de Toronto (CCFT), fondé en 1977 par le Conseil des organismes francophones du Toronto métropolitain (COFTM) qui regroupe 44 organismes francophones de Toronto et de sa banlieue.

Le Centre organise aussi, tous les jeudis, à *La Crêperie*, le concours des *Talents cachés* auquel peuvent participer des amateurs de tous âges dans les catégories théâtre, musique, chant, poésie. Le vendredi, ce sont les *Veillées*, au cours desquelles des artistes professionnels divertissent les invités, et le dimanche après-midi, les concerts de musique classique. Chaque mois, le Centre monte une exposition différente.

Il faut ajouter à cela les nombreuses activités sociales qui permettent un meilleur échange entre les diverses cultures francophones que l'on trouve à Toronto.

Le Centre publie un bulletin mensuel, tiré à 5 000 exemplaires.

Plan d'avenir

L'on projette actuellement d'installer le Centre dans un immeuble plus grand, *Falaise*.

Le rez-de-chaussée comprendra un théâtre (utilisé également pour des spectacles de danse et de musique ainsi que des projections de films), un restaurant, une brasserie, un gymnase et un fumoir (les deux derniers pouvant être transformés en salle de bal), une bibliothèque et des bureaux réservés à l'administration du Centre.

Le premier étage sera occupé par des salles d'atelier, de cours, d'enregistrement, par des bureaux, par une imprimerie, etc.

D'après Statistique Canada (1971), plus de 50 000 personnes vivant à Toronto et dans sa banlieue sont de langue française et 132 130 autres se disent bilingues.

Les francophones de cette région jouissent d'écoles primaires et secondaires de langue française. On trouve aussi un collège universitaire bilingue.

Un poste de radio, la télévision française et un journal témoignent de l'importance de la vie française dans la capitale provinciale de l'Ontario.

Adresse du CCFT, 435 Queen's Quay Ouest, Toronto, Ontario, Canada M5V 1A2.

La chronique

Amiante: Canada-CEE

Des représentants de la Communauté économique européenne, du gouvernement du Canada et du secteur privé se sont rencontrés récemment à Bruxelles afin de mettre au point une plus grande coopération dans le domaine de l'utilisation de l'amiante.

La rencontre s'inscrivait dans le cadre du programme du groupe de travail Canada-CEE sur les minéraux et les métaux, établi aux termes de l'Accord-cadre Canada-CEE de 1976.

Les renseignements échangés portaient sur des études médicales et scientifiques, sur les mesures de contrôle et les règlements établis et projetés ainsi que sur la mise au point de produits nouveaux et sûrs.

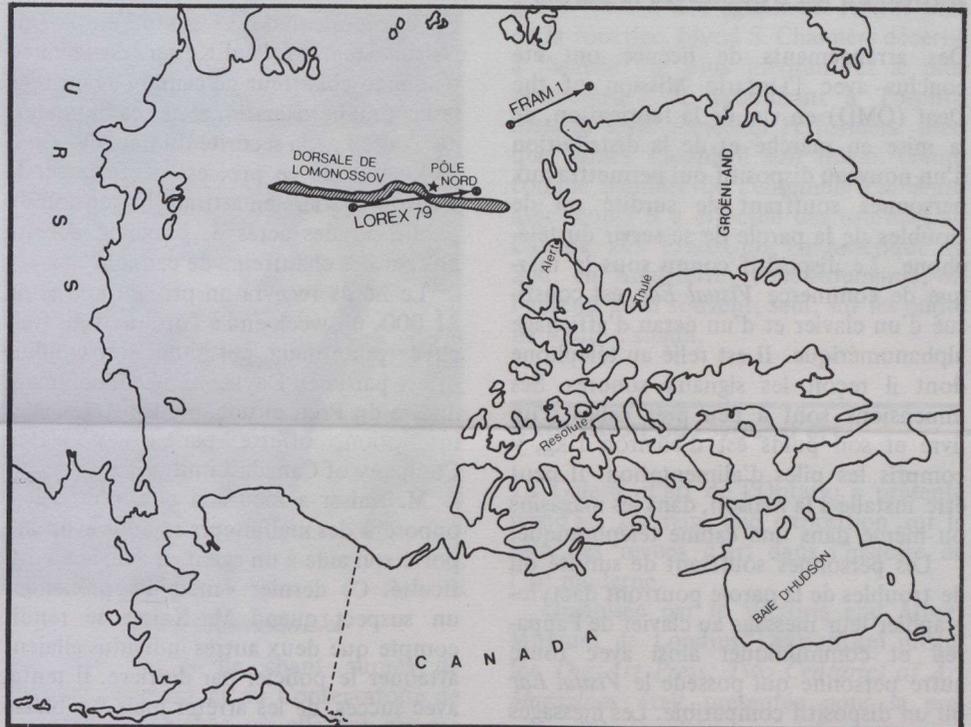
Les participants ont cerné douze secteurs propices à des recherches supplémentaires et à une plus grande coopération, notamment: une coopération industrielle axée sur une plus grande transformation; la détermination et la mesure des quantités de fibres d'amiante en suspension dans l'atmosphère; la recherche épidémiologique; l'uniformisation de l'étiquetage et des méthodes de transport; l'élaboration de catalogues de référence en matière de recherche; et le partage de renseignements supplémentaires au moyen de l'échange de scientifiques et de l'organisation d'ateliers.

Dépistage du méthylmercure

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Monique Bégin, a fait connaître en mars d'autres résultats des analyses de dépistage du méthylmercure dans des échantillons de sang et de cheveux. Ces analyses ont été réalisées dans des réserves indiennes et dans d'autres communautés des Maritimes, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest.

Des 536 échantillons analysés, 407 présentaient des concentrations de mercure variant entre 0 et 19 parties par milliard, taux que l'on considère normal chez les humains; 118 variaient entre 20 et 99 parties par milliard et 11 présentaient des concentrations supérieures à 100 parties par milliard. Ces derniers sujets doivent consulter un médecin.

Vaste projet canadien d'exploration du pôle Nord



Des chercheurs canadiens se préparent à partir au pôle Nord pour ce qui sera probablement la plus importante exploration du Pôle jamais entreprise par le Canada. L'expédition, à qui l'on a donné le nom de *Lorex* (recherches sur la dorsale de Lomonossov), tentera de percer le mystère du fond sous-marin de l'Arctique.

La dorsale de Lomonossov est une immense chaîne de montagnes, haute de 3 000 m, qui se trouve immergée sous l'Arctique. Son sommet est à moins de 1 000 m de la surface. Elle s'étend sur 1 700 km, allant du plateau continental canadien, au large du Groenland et de l'île d'Ellesmere, à l'est, jusqu'au plateau continental sibérien au large des îles de la Nouvelle-Sibérie, à l'ouest. Elle passe à 60 km environ du pôle Nord.

Le programme scientifique prévoit des études sur la géologie marine, des relevés gravimétriques, des mesures de déviation au moyen d'un fil à plomb, des mesures en profondeur de l'écorce terrestre et des mesures sismiques intermédiaires, des relevés magnétotelluriques, des mesures du flux thermique, des études océanographiques physiques et chimiques, des mesures des courants des fonds marins, des mesures acoustiques, d'astronavigation, de positionnement par passage des satellites et d'un système de positionnement local.

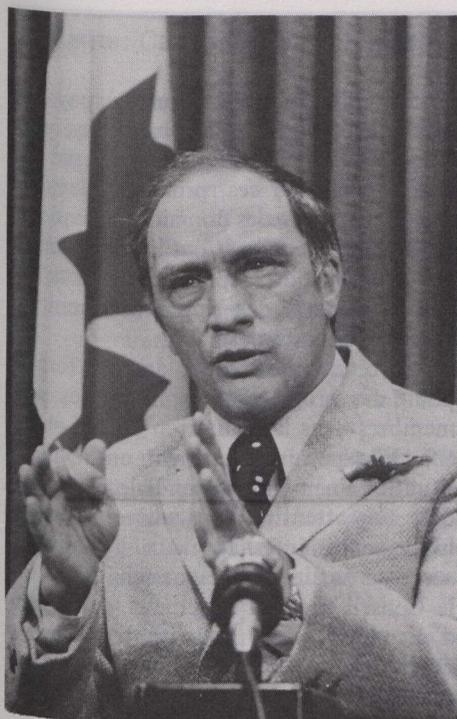
Un camp principal et deux camps

satellites seront établis sur la banquise, à 1 000 km au nord d'Alert. On prévoit que les stations polaires dériveront avec le courant transpolaire sur une distance de 300 km environ, en direction du Groenland. Elles traverseront la dorsale de Lomonossov en oblique.

La direction de la Physique du globe du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources coordonne le programme scientifique alors que le service de l'Étude du plateau continental polaire, de ce même ministère, assure le support logistique.

Participeront aussi à ce programme de recherches du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des chercheurs de l'Université McGill de Montréal, de l'Université Dalhousie, Halifax (Nouvelle-Écosse), du ministère des Pêches et de l'Environnement, de l'Université de Washington de Seattle (États-Unis), de l'Université du Minnesota de Minneapolis (É.-U.) et du Lamont Doherty Geological Observatory de Palisades, New York (É.-U.).

Simultanément au projet canadien *Lorex*, les États-Unis entreprendront des expériences scientifiques à 900 km à l'est de la région étudiée par les Canadiens. Ils établiront une station polaire dérivante appelée *Fram I* et mèneront des expériences scientifiques semblables à celles des Canadiens mais à plus petite échelle.



Les chefs des trois principaux partis fédéraux (de gauche à droite): M. Pierre Elliott Trudeau, chef du Parti libéral; M. Joseph Clark, chef du Parti progressiste conservateur; et M. Ed Broadbent, chef du Nouveau Parti démocratique.

scrutin. Les candidats ne sont pas tenus de résider dans la circonscription dans laquelle ils se présentent. Leur bulletin de présentation, toutefois, doit être contre-signé par au moins 25 électeurs relevant de cette circonscription et les noms de l'agent officiel et du vérificateur qu'ils sont tenus de nommer doivent y figurer. Tout candidat doit verser un cautionnement de \$200 qui lui est rendu s'il est élu ou s'il obtient 15 p.c. des voix dans sa circonscription. Cette règle a pour but d'éliminer les candidatures qui ne sont pas sérieuses.

Les partis

Chacun est libre de fonder un parti politique, d'adhérer ou de donner son appui au parti de son choix. Cependant, seul un parti enregistré peut jouir des privilèges particuliers qu'accorde la Loi traitant des dépenses d'élection.

Dans l'ensemble, deux partis se sont, jusqu'à maintenant, partagé l'électorat canadien. Ce sont le Parti progressiste-conservateur (plus communément appelé le Parti conservateur) et le Parti libéral. Tous les gouvernements canadiens ont été formés par l'un ou par l'autre, ou les ont, parfois, regroupés. Cependant, d'autres partis ont parfois réussi à gagner des élections provinciales et à élire un certain nombre de députés à la Chambre des communes ainsi qu'en ont témoigné le

Nouveau Parti démocratique et le Parti du crédit social à plusieurs reprises.

Les principaux partis politiques sont aidés par des associations bénévoles qui ont leur siège dans la capitale fédérale, tout en étant liées, plus ou moins étroitement, à des organismes oeuvrant au niveau de la province et de la circonscription.

Au niveau de la circonscription, l'association est chargée de choisir le candidat qui représentera le parti aux élections. (Elle envoie également des délégués aux assemblées nationales au cours desquelles le parti élit son chef et élabore ses politiques.)

Lorsque la date des élections approche, les associations préparent et lancent des campagnes massives qui visent à accroître la popularité du programme du parti et de son chef. Ces campagnes atteignent leur point culminant au cours des dernières semaines qui précèdent les élections, alors que les chefs de parti, parcourant le pays en tous sens, multiplient discours et déclarations et prennent personnellement contact avec les électeurs.

Les dépenses

Les élections canadiennes entraînent des frais considérables. Le pays est immense et peu peuplé en maints endroits. Néanmoins, il faut, dans toute la mesure du

possible, permettre à chaque électeur (ou électrice) de voter quel que soit son lieu de résidence.

Le directeur général des élections, M. J.-M. Hamel, prévoit dépenser \$55 millions environ en fonds publics pour les prochaines élections. Cette somme couvrira les frais d'impression, les salaires du personnel électoral, les frais de transport et autres dépenses, en particulier, les remboursements auxquels certains candidats et partis politiques auront droit.

Les dépenses encourues par les candidats et les partis politiques à l'occasion de la campagne électorale s'élèveront à plusieurs millions de dollars. Permettront d'y faire face des fonds provenant de sources privées, notamment des candidats eux-mêmes, des partisans, sympathisants ou adhérents des divers partis.

Chaque candidat doit tenir une comptabilité rigoureuse et, après les élections, faire un rapport sur le montant total de ses dépenses électorales. Il doit avoir un agent officiel (chargé de recevoir toutes les contributions et d'effectuer tous les déboursés de sa part) et un vérificateur qu'il désigne lui-même.

La Loi de l'Impôt sur le revenu permet à chaque individu ou société qui verse une contribution en argent à un parti politique enregistré, à quelque moment que ce soit, ou à un candidat durant une période

(suite à la page 8)

Pour utiliser le téléphone malgré la surdité ou les troubles de la parole

Des arrangements de licence ont été conclus avec l'Ontario Mission of the Deaf (OMD) en vue de la fabrication, de la mise en marché et de la distribution d'un nouveau dispositif qui permettra aux personnes souffrant de surdité ou de troubles de la parole de se servir du téléphone. Le dispositif connu sous la marque de commerce *Visual Ear*, est constitué d'un clavier et d'un écran d'affichage alphanumérique. Il est relié au téléphone dont il reçoit les signaux sonores. Ses dimensions sont à peu près celles d'un livre et son poids est d'environ 1 kg, y compris les piles d'alimentation. Il peut être installé à la maison, dans les magasins ou même dans une cabine téléphonique.

Les personnes souffrant de surdité ou de troubles de la parole pourront dactylographier leur message au clavier de l'appareil et communiquer ainsi avec toute autre personne qui possède le *Visual Ear* ou un dispositif compatible. Les messages apparaîtront alors électroniquement sur l'écran. Le nombre maximal de caractères affichables en même temps est de 24.

Le hockey sous-marin

Tous les lundis soir des étudiants de l'Université du Québec à Montréal s'entraînent au hockey sous-marin sous la direction de M. Bernard Dubé, responsable de ce sport au sein du comité-sport du module d'éducation physique de l'Université.

Tout comme au hockey, il faut dix joueurs en tout, les ailiers, les centres et les défenseurs (il n'y a pas de gardien de but) et deux arbitres, l'un dans l'eau l'autre sur le bord de la piscine. L'équipement de chaque joueur comprend des palmes, un masque, un tuba, un gant, et un bâton de 0,3 m environ pouvant flotter.

Selon M. Dubé, le jeu ressemble au hockey avec cependant quelques différences; c'est ainsi que les passes n'existent pratiquement pas, et que les défenseurs sont placés l'un devant l'autre et non pas côte à côte. M. Dubé et ses joueurs voient dans le hockey sous-marin l'un des meilleurs sports de conditionnement et l'un des plus agréables à jouer.

(D'après un article publié dans *l'UQAM* du 19 février)

Camionneur et héros de l'année

Un camionneur de 35 ans à l'emploi de Nelson Steel, M. Paul Kaiser, est le vingt-troisième chauffeur de camion ayant reçu le Prix du héros national des camionneurs du Conseil de la sécurité du Canada.

Le but de ce prix est de favoriser la sécurité routière en attirant l'attention du public sur des actes de bravoure accomplis par des chauffeurs de camion.

Le héros recevra un prix en argent de \$1 000, un week-end à Toronto, tous frais payés pour deux personnes, un trophée offert par Pneu Dayton Canada, commanditaire du Prix, et une montre Rolex avec inscription, offerte par Rolex Watch Company of Canada Limited.

M. Kaiser a reçu son prix pour s'être opposé à des malfaiteurs et pour avoir apporté son aide à un agent de police en difficulté. Ce dernier venait d'appréhender un suspect quand M. Kaiser se rendit compte que deux autres individus allaient attaquer le policier par derrière. Il tenta, avec succès, de les arrêter mais fut blessé dans la bagarre.

Quelques heures plus tôt, passant au même endroit, il avait secouru une automobiliste dont l'auto était attaquée par de jeunes voyous.

Le Comité de l'indemnisation des victimes d'actes criminels de l'Ontario a accordé une indemnité de \$1 026 à M. Kaiser en plus des \$250 normalement attribués pour la souffrance. Le président du comité, M. Allan Grossman, a fait l'éloge de M. Kaiser.

(D'après un article publié dans le numéro de janvier 1979 de *La Prévention au Canada*)

Produits fabriqués par les détenus

La première exposition fédérale-provinciale de produits industriels fabriqués par les détenus des pénitenciers fédéraux et des prisons provinciales s'est tenue en mars à Scarborough (Ontario).

L'exposition présentait des meubles de bureau et de prison, des pièces d'équipement pour les parcs, les gymnases et les centres de loisirs, du matériel pour les services postaux, des produits en acier, du matériel d'imprimerie, de la literie, des microfilms et autres articles.

Les produits présentés seront vendus aux organismes gouvernementaux de tous les niveaux ainsi qu'aux organisations subventionnées et à but non lucratif.

Création d'un centre de langues canadiennes autochtones

La Western Ontario University de London a créé un centre de langues canadiennes autochtones dont l'objectif est de redécouvrir les langues autochtones oubliées et de sauvegarder celles qui sont en train de disparaître.

Comme les langues autochtones ne sont pas enseignées à l'école, certaines d'entre elles ne sont plus utilisées et sont donc difficiles à retrouver.

La directrice du Centre, Mme Roberta Miskokoman, a souligné que le Centre avait l'intention de travailler avec sept groupes autochtones du sud-ouest de l'Ontario et de rencontrer des "anciens" des populations autochtones des coins reculés. Ces personnes pourraient posséder encore quelques vestiges de ces langues en voie de disparition.

Statistiques sur les voyages

Les données préliminaires montrent que 1,2 million de visiteurs en provenance des États-Unis sont entrés au Canada en janvier, soit une hausse de 7,3 p.c. par rapport à janvier 1978. On doit cependant noter que les données de janvier 1978 étaient inférieures de 7,3 p.c. surtout à cause de la mauvaise température qui avait sévi dans l'est des États-Unis. La hausse de cette année permet au nombre de visiteurs des É.-U. de revenir au niveau de 1977. Les résidents du Canada revenant des États-Unis se sont chiffrés à 2,1 millions, soit une diminution de 3,6 p.c. par rapport à janvier 1978. Les visiteurs entrant au Canada en provenance de pays autres que les É.-U. ont atteint le nombre de 42 800, soit une hausse de 6,4 p.c., alors que 191 300 Canadiens sont revenus de ces pays (soit une hausse de 0,8 p.c.).

Les voyageurs faisant un séjour prolongé et qui arrivaient des États-Unis (ce qui inclut une nuit ou plus, le trajet en automobile ou en autobus, par bateau et par train), ont augmenté de 5,3 p.c. en janvier 1979, alors que les résidents du Canada revenant d'un séjour prolongé aux États-Unis ont diminué de 0,1 p.c. Les voyageurs en provenance d'autres pays, incluant ceux passés par les É.-U. et qui sont entrés au Canada et sortis la même journée, ont haussé de 6,3 p.c. Les voyageurs canadiens revenant de ces pays ont augmenté de 0,8 p.c.

La chronique des arts

Vedettes de la série "Étoiles montantes" en concert au CNA

Trois vedettes canadiennes ont pris part à l'avant-dernier concert de la série: "Étoiles montantes", donné au Centre national des arts à Ottawa le 25 mars: Anna Chornodolska, soprano aussi à l'aise dans les lieder et les oratorios que dans les opéras; James Campbell, clarinettiste qui a joué plusieurs fois au CNA en qualité de membre de l'ensemble de musique de chambre *Camerata* (qui connaît un très grand succès); Henry Brassard, talentueux pianiste originaire du Québec bien engagé sur la voie d'une brillante carrière internationale.

Henri Brassard

Né à Saint-Siméon, au Québec, Henri Brassard a étudié à Montréal, New York et Vienne. Il a déjà reçu une bourse du



Henri Brassard

Conseil des arts du Canada, a été parrainé par le ministère des Affaires culturelles du Québec et a reçu le prix de la fondation Flyod S. Chalmers. Lors de ses récitals, donnés partout au Canada, il passe avec la plus grande aisance de Debussy à Schoenberg, de Haydn à Mendelssohn et aux compositeurs canadiens, tels que Roger Matton et Jean Coulthard. Henri Brassard rentre d'une tournée de six semaines qui l'a conduit en URSS, en Pologne et en France.

Anna Chornodolska

Maintenant installée à Montréal, Anna Chornodolska est née en Autriche de parents ukrainiens. A 17 ans, elle entre-

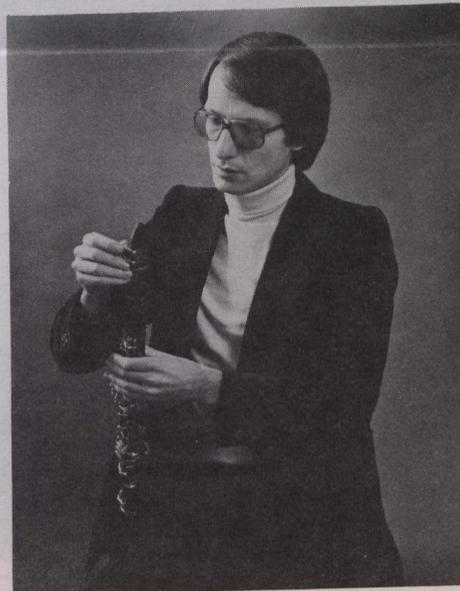


Anna Chornodolska

prit des études de chant auprès de Bernard Diamant et au Conservatoire de musique de Québec où elle eut comme professeurs Léopold Simoneau et Daniel Ferro. Elle fit ses débuts en 1970 avec l'Orchestre symphonique de Montréal. Au cours des dernières années, elle a donné des concerts et des récitals dans tout le Canada et aux États-Unis.

James Campbell

Originaire de l'Alberta, James Campbell s'est attiré les éloges du public et de la critique au Canada comme aux États-Unis, en Amérique latine et en Europe. Lauréat du Concours national de Radio-



James Campbell

Canada et du Concours international de clarinette des Jeunesses musicales (Belgrade, 1971), il a également reçu le prix de la fonction Flyod S. Chalmers décerné à l'artiste "le plus méritant et le plus prometteur" se produisant à Toronto dans la série Canadian Performers. Bien que James Campbell soit mieux connu comme membre de l'ensemble *Camerata* avec lequel il a effectué des tournées au Canada, aux États-Unis, en Amérique du Sud, en Angleterre et en Roumanie, on l'entend aussi souvent, seul, sur les ondes de Radio-Canada.

Exposition de revues d'art

La Galerie d'art de l'Ontario a présenté jusqu'au 25 mars une exposition sur le rôle des revues d'art dans l'histoire de l'art moderne.

Organisée par le Victoria and Albert Museum de Londres, l'exposition intitulée *The Art Press: Two Centuries of Art Magazines* était présentée pour la première fois en sol étranger, à Toronto.

Elle constitue la première tentative visant à considérer les périodiques d'art comme un élément important de l'évolution et la compréhension de l'art. Grâce à 35 panneaux d'illustrations et de textes, l'exposition témoigne de la contribution de publications bien connues, telles *Burlington Magazine*, *Apollo*, *Domus* et *The Connoisseur*, ainsi que de périodiques moins connus dont *La Critica d'Arte* et *Der Dada*.

On y retrouve également deux publications canadiennes (*Artscanada* et *File*) de même qu'une exposition parallèle, préparée par la Galerie et intitulée *The Art and Pictorial Press in Canada*, qui retrace 200 ans de documentation par des périodiques d'art et d'illustrations du Canada.

Si, au Canada, les revues consacrées exclusivement à l'art n'étaient guère abondantes avant 1945, l'exposition nous apprend que des périodiques tels que le *Saturday Night* publiaient dès 1887 des articles sur les arts et les artistes et que d'autres, bien établis, par exemple le *Beaver* et le *Canadian Forum*, firent de même plus tard. L'un des centres d'intérêt de l'exposition est la présentation de numéros rares et anciens de l'*Anglo-American Magazine*, du *Canadian Queen*, de l'*Abeille canadienne* et de *Bibliothèque canadienne*, de même qu'une vaste sélection de revues consacrées aux artistes canadiens contemporains.

Nouvelles brèves

Un homme d'affaires égyptien, qui est également ingénieur en électronique, se propose d'investir \$18 millions dans une station balnéaire des Cantons de l'Est, North Hatley, où il est établi depuis sept ans. Ses projets, dit-il, comprennent la construction d'un hôtel de quatre étages, d'une usine d'assemblage de produits électroniques, d'un centre destiné à promouvoir les exportations, ainsi que d'une école destinée à des étudiants des pays du Tiers-Monde. Il précise qu'il est l'unique investisseur et qu'il ne représente pas des intérêts arabes.

Un entrepreneur de pompes funèbres de Vancouver propose un cercueil en carton qui ne coûte que \$6 dollars.

Des sociétés productrices de vins canadiens ont remporté neuf trophées lors des compétitions tenues récemment à Lancaster (É.U.) au cours de la Foire commerciale des producteurs de vins des États-Unis et du Canada. Les sociétés canadiennes qui ont gagné ces trophées sont: Brights Wines Limited et Château-Gai Wines, de Niagara Falls, et Charal, de Blenheim.

Le service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada fait actuellement une étude sur la relation entre les migraines et les conditions atmosphériques.

La Marine française a fait l'éloge récemment du 1er Escadron canadien de destroyers, à la suite d'une audacieuse mission de sauvetage dans la Méditerranée. Tard dans la soirée du 6 octobre 1978, le *Preserver* capta l'appel de détresse d'un navire turc et des hélicoptères du *Margaree*, du *Skeena* et de l'*Assiniboine* furent dépêchés sur les lieux du naufrage. Malgré l'obscurité, la mer agitée et les difficultés du capitaine turc à s'exprimer en anglais, les hélicoptères réussirent à trouver le navire, près de la Corse, et à sauver l'équipage.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticario de Canadá*.

Un nouveau parti politique a vu le jour. Il s'agit du Parti national du Canada (PNC) dont l'objectif est l'indépendance du Canada. Il présentera un candidat lors des prochaines élections fédérales, en l'occurrence son chef, M. Robin Mathews.

Avec l'arrivée du printemps, bien des personnes songent à planter des arbres pour égayer leur cour et créer un peu d'ombrage. Agriculture Canada a publié à leur intention plusieurs publications: *Liste d'arbres ornementaux pour le Canada*, *Zones de rusticité pour les plantes au Canada*, *La Culture des arbres d'ornement pour les jardins canadiens*, *Arbres d'ornement*.

Après une retraite de quelques mois, Pierre Bouchard retourne au hockey. L'ex-défenseur des *Canadiens* de Montréal jouera avec les *Capitals* de Washington.

Un hélicoptère est parvenu le 16 mars à sauver les membres de l'équipage du *Kurdistan*, pétrolier britannique long de 192 m qui s'était cassé en deux la veille dans le détroit de Cabot, près de Terre-Neuve. Le pétrolier transportait plus de 29 000 tonnes de brut.

Mme Yolande Piette-Rivard a été nommée au poste de directeur des relations publiques du Festival Ottawa.

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) et la Banque royale du Canada ont conclu au début de mars une entente de US \$8,5 millions pour appuyer la vente de biens d'équipement et de services canadiens destinés à un programme d'électrification en Colombie. Le prêt, accordé à l'Instituto Colombiano de Energia Electrica (ICEL), vient appuyer la vente, évaluée à \$10 millions, de trois sous-stations, de deux turbines à gaz de 15 000 kW, de biens d'équipement et de services pour une ligne de transmission, le tout devant être fourni par Westinghouse Canada Ltd., de Hamilton. Ce projet est appelé à alimenter en énergie électrique la région semi-désertique de La Guajira.

Une subvention de \$280 000 du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie permettra à un groupe de chercheurs, dirigé par M. Guido Capuano, professeur au département de chimie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), de travailler à la mise au point, à l'échelle industrielle, d'une nouvelle méthode d'application électrolytique de revêtements d'aluminium sur des pièces d'acier.

Un chœur de chant lituanien de Toronto (Ontario), *Volunge*, effectuera une tournée en Europe l'été prochain.

Les Canadiens iront aux urnes en mai (suite de la page 3)

d'élection, de demander un remboursement partiel de sa contribution sous forme d'exonération fiscale.

Les rapports soumis par les partis politiques enregistrés et les candidats officiels doivent révéler le nom de tout donateur qui verse des contributions dépassant \$100. Ces renseignements sont rendus publics.

Une loi approuvée par le Parlement et entrée en vigueur le 1er août 1974 a pour effet de limiter les dépenses électorales. Elle prévoit également le remboursement par l'État d'une partie des dépenses des candidats et l'allocation aux partis politiques enregistrés d'une somme correspondant à 50 p.c. du coût des émissions de radio et de télévision de leur campagne électorale.

Pour ce qui est des dépenses considérables auxquelles donnent lieu les campagnes générales des partis, elles sont également limitées aux termes de la Loi susmentionnée. Elles concernent la publicité dans les journaux et d'autres publications, les messages télévisés et radiodiffusés, l'impression et la distribution de tracts, les frais de déplacement des chefs et des organisateurs et la location de locaux pour le quartier général de la campagne et de salles pour les réunions électorales.

La propagande électorale à la radio, la télévision ou dans les journaux est interdite de la date d'émission des brefs au vingt-neuvième jour avant le jour du scrutin. Elle est également interdite le jour du scrutin et le jour précédent.

En raison des fuseaux horaires, les résultats des élections sont connus dans l'Est, avant que le scrutin ne s'achève dans l'Ouest. Mais il est illégal de publier dans une région, avant la fermeture des bureaux de vote de cette région, les résultats de scrutin de tout district électoral du Canada: cette mesure a pour but d'éviter que les électeurs de l'Ouest ne soient influencés par les résultats qui leur proviendraient de l'Est du pays.

Le régime parlementaire et le système électoral canadiens, ont fait leur preuve. On peut dire, en effet, que depuis les débuts de la Confédération canadienne, ils ont produit des gouvernements attentifs à la volonté du peuple et capables d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques à long terme.